

LA PRÉSENTE ANNONCE ÉVÉNEMENTIELLE NE DOIT ÊTRE NI PUBLIÉE NI DIFFUSÉE AUX ÉTATS-UNIS, AU ROYAUME-UNI OU DANS L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN, NI DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION OÙ UNE TELLE PUBLICATION OU DIFFUSION SERAIT CONTRAIRE À LA LÉGISLATION OU À LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR.

ANNONCE ÉVÉNEMENTIELLE AU SENS DE L'ARTICLE 53 RC DU 29 JUILLET 2026

Acquisition des actions de Infomaniak Group S.A., Genève, via RTO

Le 29 juillet 2026, le Conseil d'administration de Perrot Duval Holding S.A. et l'ensemble des actionnaires d'Infomaniak Group S.A. ont, à l'issue d'intenses négociations, signé un accord d'acquisition de 100% du capital social de Infomaniak Group S.A. en échange de l'émission exclusive de nouvelles actions de Perrot Duval Holding S.A. dans le cadre d'une augmentation de capital (Reverse Takeover, « RTO »). Cette opération sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 24 septembre 2026, sous réserve des autorisations de l'organisme de contrôle SIX Exchange Regulation AG (SER) ainsi que du Regulatory Board de SIX Swiss Exchange AG.

Infomaniak Group S.A.

Infomaniak Group S.A. est sise à Genève. La société est un fournisseur suisse de solutions de cloud souverain et d'infrastructures numériques, proposant des services d'hébergement, de messagerie électronique, de collaboration et de gestion des données axés sur la protection de la vie privée, le développement durable et l'indépendance européenne.

Du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, Infomaniak Group S.A. a réalisé un chiffre d'affaires total provenant de la vente de biens et de services de CHF 54,2 mio (contre CHF 47,6 mio du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024). Le total de l'actif du Groupe s'élevait à CHF 90,0 mio au 31 décembre 2025 (CHF 78,0 mio au 31 décembre 2024). Par ailleurs, les capitaux propres du Groupe s'élevaient à CHF 38,6 mio au 31 décembre 2025 (contre CHF 31,8 mio au 31 décembre 2024).

Processus

Perrot Duval Holding S.A. et les actionnaires d'Infomaniak Group S.A. envisagent l'acquisition de 100 % du capital social d'Infomaniak Group S.A. par Perrot Duval Holding S.A., en échange de l'émission exclusive de nouvelles actions de Perrot Duval Holding S.A. Perrot Duval Holding S.A. et Infomaniak Group S.A. ont procédé à un audit de due diligence en collaboration avec leurs conseillers bancaires et juridiques. Perrot Duval Holding S.A. et les actionnaires d'Infomaniak Group S.A. ont signé un accord de transaction le 29 juillet 2026. La réalisation de l'opération reste soumise à l'approbation par l'assemblée générale des actionnaires, ainsi que de celle de l'autorité de contrôle SIX Exchange Regulation AG (SER) et du Regulatory Board de SIX Swiss Exchange AG.

Parallèlement, les parties ont chargé un cabinet de conseil de renom de rédiger une *fairness opinion*. Le rapport d'échange proposé par les parties a été confirmé par la *fairness opinion*.

Enfin, de concert avec leurs conseillers juridiques, les parties préparent activement les aspects formels liés à l'augmentation du capital social de Perrot Duval Holding S.A. et les procédures de cotation des actions nouvelles.

Cession concomitante de la participation Füll Process S.A.

Parallèlement à la signature du contrat relatif à l'acquisition d'Infomaniak Group S.A., un accord juridiquement contraignant (Management buy-out) a été signé, le même jour, concernant la cession de 100 % de la participation de Perrot Duval Holding S.A. dans Füll Process S.A. Cette dernière détient des intérêts dans les domaines des cosmétiques décoratives, d'une part, et de l'automatisation de processus, d'autre part. Le prix de cession est égal à la valeur nette des investissements et des prêts inscrits dans les livres statutaires de Perrot Duval Holding S.A., compte tenu d'un ajustement de valeur effectué dans le cadre de la scission de ces activités en vue de leur vente prochaine.

Assemblée générale du 24 septembre 2026

L'approbation formelle des actionnaires de Perrot Duval Holding S.A. sera nécessaire pour finaliser, d'une part, les opérations décrites ci-dessus et, d'autre part, les modifications de statuts, toutes ces opérations étant conditionnellement interdépendantes.

La transaction RTO devrait être finalisée au plus tôt le 25 septembre 2026 ou aux alentours de cette date. La cotation des nouvelles actions aura lieu à une date ultérieure.

Avertissement

La présente annonce événementielle est publiée à titre purement informatif et ne constitue ni une offre de vente ni une invitation à acheter des actions de Perrot Duval Holding SA ou d'Infomaniak Group SA dans quelque juridiction que ce soit. Cette annonce événementielle ne constitue pas un prospectus au sens des articles 35 et suivants de la loi fédérale sur les services financiers (LSF). Les investisseurs doivent fonder leur décision d'acquérir des actions de la société exclusivement sur le prospectus officiel. Les actions décrites dans le prospectus ne font l'objet d'une offre publique qu'en Suisse. La présente annonce événementielle s'adresse exclusivement aux personnes résidant en Suisse. Il est en outre recommandé aux investisseurs de demander conseil à leur banque ou à leur conseiller financier.

La présente annonce événementielle et les informations qu'elle contient ne seront ni publiés ni diffusés aux États-Unis d'Amérique, au Royaume-Uni ni dans l'Espace économique européen, et ne peuvent y être distribués, ni directement ni indirectement, ni rendus accessibles par le biais de publications à large diffusion dans ces pays.

La présente annonce événementielle peut contenir des déclarations prospectives, notamment des projections, des prévisions et des estimations. Ces déclarations prospectives sont soumises à certains risques et incertitudes, en raison desquels les résultats, performances ou événements réels pourraient s'écarter sensiblement des attentes exprimées explicitement ou implicitement dans le présent communiqué de presse. Les lectrices et lecteurs ne doivent donc pas accorder une confiance excessive à ces déclarations prospectives. Les déclarations prospectives contenues dans la présente annonce événementielle reposent sur les évaluations et les hypothèses de la société au moment de la publication. La société n'assume aucune obligation

de mettre à jour ou de réviser la présente annonce événementielle ou les déclarations prospectives qu'elle contient.

Les informations contenues dans la présente annonce événementielle ne constituent pas une publicité au sens de l'article 68 de la FIDLEG. Les décisions d'investissement ne doivent être prises qu'après une lecture attentive des versions les plus récentes du prospectus et/ou des éventuels avenants au prospectus, des rapports annuels et semestriels, ainsi que, le cas échéant, après avoir sollicité l'avis de conseillers financiers, juridiques et fiscaux quant aux opportunités et aux risques liés à un investissement. Les documents mentionnés peuvent être obtenus gratuitement auprès de la société après leur publication (site web : <https://perrotduval.com/> ; e-mail : nicolas.eichenberger@perrotduval.com ; téléphone : +41 (0)22 776 61 44).

La présente annonce événementielle est disponible sur le site Web du Groupe Perrot Duval et peut y être téléchargé <https://perrotduval.com/annonces-ad-hoc-selon-art-53/>. Pour rappel, une seconde annonce événementielle, indépendante de la présente, portant sur la publication des comptes de l'exercice 2025/26 de Perrot Duval Holding S.A., est parue aujourd'hui.

Toute information supplémentaire peut être obtenue auprès de :

Nicolas Eichenberger, Président du Conseil d'administration
Perrot Duval Holding S.A., c/o Füll Process S.A.,
Place de la Gare 11, case postale, CH-1296 Coppet
Téléphone +41 (0)22 776 61 44, Fax +41 (0)22 776 19 17,
courriel nicolas.eichenberger@perrotduval.com